

WPR/RC40.R4 SOUPLESSE ACCRUE DANS L'EXECUTION DU PROGRAMME

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Directeur régional sur l'exécution du budget au cours de l'exercice 1988-1989;²

Notant avec satisfaction la tendance générale de l'évolution des taux d'exécution des activités planifiées;

Reconnaissant la nécessité de réduire au minimum les retards administratifs et bureaucratiques survenant aux stades de la planification et de l'exécution;

1. PRIE instamment les Etats Membres de préparer, en consultation avec l'OMS et en temps utile, des propositions détaillées pour les activités à entreprendre en collaboration;

2. PRIE le Directeur régional d'étudier de quelle manière les procédures administratives pourraient être simplifiées afin que la collaboration entre l'OMS et les Etats Membres se concrétise en temps utile et de manière effective dans l'exécution des programmes, et afin de promouvoir un suivi plus efficace de leur exécution.

²Document WPR/RC40/4.